



Délais de paiement suite décision de justice

Par **SIX Corinne**, le **06/12/2011 à 20:57**

Bonjour, rnA la suite d'un jugement qui lui a été favorable, je suis redevable de la somme de 2600 € envers mon ancien bailleur. rnNe pouvant déboursier une telle somme en une seule fois, quel est le nombre de virements mensuels maximum que je peux lui faire ? Il me soutient qu'un juge irait au maximum jusqu'à 24 mois ? Y a t il une procédure à faire afin d'obtenir un échéancier dans les règles ? rnSachant qu'après d'un changement de région à la suite de la mutation de mon conjoint, nos revenus ont nettement diminués par rapport à ceux déclarés à la date du bail . En effet, je suis profession liérale et mon activité a été largement déficitaire sur l'année 2010 (- 14 000 €) .rnMerci d'avance pour vos réponses